

## Travaux sur 2 forages alimentant une pompe à chaleur géothermique – Bayonne (64)

### REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Marché à Procédure Adaptée (MAPA)  
B2024 013T

Date et heure limites de réception des offres :

**Vendredi 1er aout 2025 à 12h00**

## SOMMAIRE

<b>1. Parties contractantes .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Dispositions générales .....</b>	<b>3 à 4</b>
2.1 <i>Objet du marché travaux</i>	
2.2 <i>Code CPV</i>	
2.3 <i>Mode de passation</i>	
2.4 <i>Allotissement</i>	
2.5 <i>Démarrage – Durée</i>	
2.6 <i>Travaux et/ou services similaires</i>	
<b>3. Conditions de la consultation .....</b>	<b>4 à 5</b>
3.1 <i>Délai de validité des offres</i>	
3.2 <i>Modification de détail du dossier de consultation</i>	
3.3 <i>Visite</i>	
3.4 <i>Variantes</i>	
<b>4. Dossier de consultation .....</b>	<b>5</b>
4.1 <i>Contenu du dossier de consultation</i>	
4.2 <i>Modalités de retrait du dossier de consultation</i>	
<b>5. Candidatures et offres .....</b>	<b>6 à 7</b>
5.1 <i>Candidature</i>	
5.2 <i>Documents constitutifs de l'offre</i>	
<b>6. Conditions d'envoi et de remise de l'offre .....</b>	<b>7 à 8</b>
6.1 <i>Conditions générales</i>	
6.2 <i>Transmission des plis par voie électronique</i>	
6.3 <i>Format des fichiers</i>	
6.4 <i>Anti-virus</i>	
6.5 <i>Copie de sauvegarde</i>	
6.6 <i>Données personnelles</i>	
6.7 <i>Date et heure limites de réception des plis</i>	
<b>7. Sélection des candidatures et jugement des offres .....</b>	<b>9</b>
<b>8. Négociation .....</b>	<b>10</b>

## 1. PARTIES CONTRACTANTES

Les parties contractantes sont :

D'une part,

**LE POUVOIR ADJUDICATEUR / MAITRE DE L'OUVRAGE :**

**La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de BAYONNE**  
68/72 Allées Marines – 64111 BAYONNE CEDEX  
Représentée par Véronique TOULOUSE en sa qualité de Directrice,  
Ci-après dénommée « l'Organisme »,

et d'autre part,

**LE PRESTATAIRE TITULAIRE** du marché dénommé « le Titulaire »

L'étude technique est réalisée par le groupement :



**KAPPA INGÉNIERIE**

11K, chemin du Tronquera - 33460 Tayac  
2, rue de l'Alma – 92400 Courbevoie

Votre interlocuteur : Laurent Le Guillou  
[lleguillou@kappa-ingenieure.fr](mailto:lleguillou@kappa-ingenieure.fr)

Tél : 06 28 66 50 74

APE 71.12B SIRET 909 303 307 00013



**EAU GEO ENVIRONNEMENT**

Bâtiment ENSEGID, 1 allée Fernand Daguin – 33600 PESSAC

Votre interlocuteur : Nicolas Maurillon  
[Eaugeo.environnement@gmail.com](mailto:Eaugeo.environnement@gmail.com)

Tél : 06.51.13.25.34

APE 74.90B SIRET 917 425 209 00033

## 2. DISPOSITIONS GENERALES

### 2.1 OBJET DU MARCHE TRAVAUX

Le présent marché concerne des travaux sur les 2 forages alimentant une pompe à chaleur géothermique située au siège de la CPAM de Bayonne (64). Ces travaux sont précisément décrits dans le CCTP et doivent être conformes aux règles de l'art définies dans les pièces de portée générale :

#### REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché n°B2024 13 T - Travaux sur 2 forages alimentant une pompe à chaleur géothermique - CPAM BAYONNE

Page 3 sur 9

1. *Formulaire du Foreur, Technip, dernière édition ;*
2. *Norme NFX10-999 d'avril 2007 relative à la réalisation des captages d'eau souterraine ;*
3. *Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux marchés publics de travaux, suivant composition fixée par le dernier décret paru au jour d'établissement des prix, en particulier le Fascicule n°76 : Travaux de forage pour la recherche et l'exploitation d'eau potable*
4. *Les normes applicables sont les normes françaises définies par l'UTE (électricité) et par l'AFNOR (autres domaines) en application de la réglementation européenne existante. En l'absence des normes européennes existantes, les normes applicables sont les normes françaises homologuées ou toute(s) autre(s) norme(s) étrangère(s) reconnue(s) équivalente(s) le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicable aux prestations, objet du marché, si celui-ci vise ce cahier ;*

## **2.2 CODE CPV**

NOMENCLATURE CPV : 4512000

Pour effectuer la mission définie dans l'objet du marché, les candidats doivent posséder les compétences métier et certifications nécessaires à la bonne exécution des prestations.

## **2.3 MODE DE PASSATION**

Le présent marché est établi en application de l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés publics des organismes de Sécurité Sociale et aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché soumis aux dispositions du CCAG Travaux en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2021

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

## **2.4. ALLOTISSEMENT**

Il s'agit d'un marché non allotri du fait de son objet.

## **2.5. DEMARRAGE - DUREE**

Le marché démarrera à sa notification, les travaux dureront environ 3 ou 4 semaines et devront être planifiés en septembre/octobre 2025 pour se terminer au plus tard le 31 octobre 2025.

## **2.6 TRAVAUX ET/OU SERVICES SIMILAIRES**

Des marchés de travaux qui ont pour objet la réalisation de prestations similaires à celles du présent marché et exécutées par l'entrepreneur pourront lui être confiés en faisant application de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables prévue à l'article R 2122-7 du code de la commande publique sous réserve toutefois que cette possibilité réponde aux exigences posées par ledit article, notamment que le recours à ce type de marché négocié ait été prévu dans le cadre de la procédure de passation du marché de travaux passé en premier.

En tout état de cause, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés pourront être conclus ne pourra pas dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

### 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

#### 3.1 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de la date de réception des plis.

#### 3.2 MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si la date limite de remise des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 3.3 VISITE

Une visite du site concerné est OBLIGATOIRE avant la remise de l'offre. Une attestation de visite sera remise au candidat et sera à joindre à l'offre.

Les candidats pourront planifier une visite du site en contactant :

**Marc UNHASSOBISCAY, Responsable Logistique**

☎ : 06.73.87.05.13 - Mail : [marc.unhassobiscay@assurance-maladie.fr](mailto:marc.unhassobiscay@assurance-maladie.fr)

Ou

**Frédéric LARRE, Assistant Logistique**

☎ : 06.68.97.38.39 - Mail : [frederic.larre@assurance-maladie.fr](mailto:frederic.larre@assurance-maladie.fr)

#### 3.4 VARIANTES

Conformément au Code de la Commande Publique, les variantes ne sont pas autorisées.

### 4. DOSSIER DE CONSULTATION

#### 4.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des Entreprises comporte les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation
- L'Acte d'Engagement (ATTRI 1)
- Une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques particulières et ses annexes (CCTP)

## 4.2 MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement sur la plateforme **PLACE** par les candidats jusqu'à la date limite de réception des offres sur le site du profil acheteur :

⇒ <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Toute question relative à la procédure et au marché doit être posée via le site PLACE.**

## 5.CANDIDATURES ET OFFRES

### 5.1 CANDIDATURE

Eléments obligatoires de sélection des candidatures :

- ⇒ Lettre de candidature (formulaire **DC1**) – dernière mise à jour en vigueur
- ⇒ Déclaration du candidat (formulaire **DC2**) – dernière mise à jour en vigueur

*Ces documents sont téléchargeables gratuitement sur le site :*

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Les candidats doivent fournir les renseignements concernant leur situation permettant l'évaluation de leur capacité économique, financière et technique en vue de la sélection des offres, ainsi que les documents fiscaux et sociaux et une attestation d'assurance en cours de validité.

#### **Statut juridique et capacité professionnelle : références requises**

- *capacités professionnelles du candidat qui doit fournir les qualifications professionnelles suivantes :*
  - NFTP 1.500 ou 5.01, ou tout autre moyen de preuve de ses capacités notamment des certificats d'identité professionnelle.
  - qualification RGE QUALIFORAGE "module nappe"

### 5.2 DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

- ⇒ Acte d'Engagement (ATTRI 1) et DPGF
- ⇒ Le mémoire technique qui doit comporter tous les renseignements utiles pour l'analyse des offres,
- ⇒ Une note méthodologique des dispositions que le candidat se propose d'adopter, en suivant le cadre décrit ci-après
- ⇒ L'attestation de visite
- ⇒ Tout document ou justification nécessaire pour expliciter l'offre

La note méthodologique devra présenter les éléments suivants :

**=> Moyens matériels, humains et références :**

- ⊕ Moyens humains affectés au marché.
- ⊕ Références similaires au cours des trois dernières années avec précision sur le montant des travaux, la date, le lieu d'exécution et le nom du maître d'ouvrage.
- ⊕ Fiches techniques des produits, matériels et matériaux mis en œuvre pour la réalisation du chantier.

**=> Organisation de chantier :**

- ⊕ Note méthodologique détaillée de l'organisation et de mise en œuvre des travaux.
- ⊕ Planning, délais de réalisation - Des délais précis devront être fournis.

**=> Politique RSE et gestion des impacts environnementaux**

- ⊕ Actions mises en œuvre pour limiter les impacts environnementaux liés au travaux (gestion des déchets et des produits utilisés, traitement des eaux...)

## 6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DE L'OFFRE

### 6.1 CONDITIONS GENERALES

Conformément au Code de la Commande Publique (article L2132-2 et R2132-3), les candidats transmettront leur offre sous forme dématérialisée sur la plateforme des achats de l'Etat **PLACE** accessible via le site internet :<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ainsi et exception faite de l'hypothèse de la copie de sauvegarde (article R 2132-11 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde), le double envoi d'un pli sur support papier n'est pas autorisé. Dans ce cas, les deux versions seront irrecevables.

### 6.2 TRANSMISSION DES PLIS PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les candidatures et les offres sont déposées **sur la plateforme PLACE** accessible via <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Le lieu des échanges est appelé la salle des marchés.

Tout dépôt sur un autre site ou sur adresse électronique est nul et non avenu.

Les soumissionnaires auront la possibilité de :

- Retirer le DCE dans son intégralité
- Poser des questions sur le DCE
- Répondre par voie électronique

Afin de permettre au pouvoir adjudicateur d'établir de façon certaine une correspondance électronique éventuelle avec l'opérateur économique concerné, ce dernier s'identifiera clairement au moment du téléchargement du dossier de consultation des entreprises (indication du nom de la personne physique chargée du téléchargement ainsi que son adresse électronique).

Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site. Dans le déroulement de la procédure, le soumissionnaire est donc lié par le présent règlement de consultation ainsi que par les conditions d'utilisation de la salle des marchés figurant sur le site.

### **6.3 FORMAT DES FICHIERS**

Le soumissionnaire est invité à utiliser les formats suivants : Pdf, doc, ppt, xls

### **6.4 ANTI-VIRUS**

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, conformément au décret, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

### **6.5 COPIE DE SAUVEGARDE**

En application de l'article R 2132-11 et de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, les candidats peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la référence de la consultation, le nom du candidat et la mention clairement identifiable « Copie de sauvegarde » et transmis au pouvoir adjudicateur **dans le délai prescrit pour la remise des offres**.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

### **6.6 DONNEES PERSONNELLES**

Il est précisé que les données nominatives collectées par les formulaires, avant les opérations de téléchargement des dossiers de consultation ou lors de l'opération de dépôt des plis, sont destinées à la CPAM. Elles servent à constituer le registre des retraits des dossiers de consultation et le registre des dépôts des offres et / ou candidatures, qui permettent au Pouvoir Adjudicateur de pouvoir communiquer avec les opérateurs économiques intéressés par la procédure de passation.

Le soumissionnaire est donc réputé avoir été informé que le Pouvoir Adjudicateur est le responsable du traitement des données ainsi collectées. Il doit donc exercer son droit d'accès, de modification et de suppression directement auprès du service compétent du Pouvoir Adjudicateur désigné ci-après :

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Service Achats/Marchés  
26 bis Avenue des Lilas - 64022 PAU CEDEX 9**

### **6.7 DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS**

Les offres devront impérativement être transmises pour le :

**Vendredi 1er aout 2025 à 12h00**

## 7. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

L'attribution du marché sera effectuée, parmi les candidats retenus, au prestataire présentant l'offre globale économiquement la plus avantageuse appréciée au regard des critères et sous-critères énoncés ci-après :

<b>PRIX</b> Montant global indiqué à l'Acte d'Engagement et DPGF	<b>40/100</b>
<b>VALEUR TECHNIQUE</b>  Définition et appréciation du critère :  <u>Sous-critère n° 1- Moyens matériels, humains et références /30 :</u> - Moyens humains affectés au marché /10 - Références similaires au cours des trois dernières années avec précision sur le montant des travaux, la date, le lieu d'exécution et le nom du maître d'ouvrage. /10 - Fiches techniques des produits, matériels et matériaux mis en œuvre /10  <u>Sous-critère n° 2- Organisation de chantier /20 :</u> - Note méthodologique détaillée de l'organisation et de mise en œuvre des travaux /10 - Planning, délais de réalisation - Des délais précis devront être fournis /10	<b>50/100</b>
<b>Politique RSE et gestion des impacts environnementaux /10:</b>  - Actions mises en œuvre pour limiter les impacts environnementaux liés au travaux (gestion des déchets et des produits utilisés, traitement des eaux...)	<b>10/100</b>

## 8. NEGOCIATION

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les meilleures offres sur le montant et/ou les modalités techniques de leur offre.

Conformément à l'article R 2123-5 du code de la commande publique, même si la négociation est prévue, le maître d'ouvrage se réserve le droit d'attribuer ce marché sur la base des offres initiales, sans négociation.